



Charte

pour une
gestion économe de l'espace
dans le département du Doubs



2013



PRÉFET DU DOUBS



Sommaire

4 - 5

Un département qui s'urbanise au détriment d'espaces naturels et agricoles de grande valeur

6 - 7

En cause : des évolutions sociétales complexes, des processus et des acteurs multiples, une responsabilité collective

8 - 9

Du constat aux objectifs : les orientations de la Charte

10 - 11

Orientation n°1 - Favoriser une prise de conscience collective de la valeur de l'espace par les acteurs concernés

12- 13

Orientation n°2 - Programmer et mettre en œuvre un aménagement des territoires harmonieux et économe en espace

14 - 15

Orientation n°3 - À chaque échelle du territoire, bien prendre en compte les rôles multiples de l'activité agricole et préserver les espaces nécessaires à son évolution

16-17

Orientation n°4 - Organiser les espaces construits, urbains et ruraux, en optimisant l'espace tout en améliorant la qualité de vie globale des habitants

18

Des orientations aux actions : la charte, un processus dynamique

19

D'ores et déjà, des collectivités, des intercommunalités et des partenaires s'engagent...

L'engagement collectif de la Charte

L'espace est une ressource limitée, non renouvelable, et le rythme actuel de « consommation » des espaces naturels et agricoles – c'est-à-dire leur transformation, le plus souvent irréversible, en espaces urbains, en zones d'activités industrielles ou commerciales, en infrastructures – n'est pas compatible avec un développement durable.

La question qui se pose n'est pas seulement quantitative – consommation d'espace –, elle est aussi qualitative: Il s'agit de faire le meilleur usage de l'espace, en fonction des diverses fonctionnalités et des potentiels qu'il recèle. Ce qui est en jeu, c'est le développement d'une véritable « économie de la ressource », optimisant les ressources naturelles du territoire.

Le Doubs n'est pas à l'écart des évolutions en cours et prend sa part dans le constat national de l'artificialisation accélérée de l'espace. Mais la prise de conscience de ce phénomène et la volonté d'agir, ici, pour une meilleure gestion de l'espace, sont également croissantes parmi les acteurs de l'aménagement du territoire départemental : elles ont constitué le moteur de l'élaboration de la présente charte.

Cette charte est ainsi, à l'opposé d'une démarche réglementaire et contraignante, l'expression d'une dynamique volontaire et collective d'adhésion à un constat et à des objectifs partagés en termes d'aménagement harmonieux et durable de « notre » territoire.

Elle se veut un espace où se construiront progressivement, par la sensibilisation, le partage et la formation, une vision et une compréhension communes des phénomènes en cause.

Elle se veut un espace où s'établiront les collaborations et les synergies qui permettront aux actions de chaque partenaire d'être plus efficaces.

Elle se veut l'expression d'un engagement dans la durée, s'appuyant sur un dispositif de suivi et d'évaluation.

Elle se veut enfin, bien sûr, un espace ouvert où l'engagement de nouveaux partenaires sera le garant de la vitalité et de l'efficacité de la démarche.

Nous souhaitons que cette charte devienne un fil directeur de nos actions collectives au bénéfice de l'avenir de notre territoire commun.



PRÉFET DU DOUBS

M. Stéphane FRATACCI
Préfet du Doubs

Le Doubs
CONSEIL GÉNÉRAL

M. Claude JEANNERET
Président du Conseil général
Sénateur du Doubs



M. Daniel PRIEUR
Président de la Chambre
interdépartementale
d'agriculture Doubs -
territoire de Belfort



Mme Christine BOUQUIN
Présidente de l'association
des Maires du Doubs



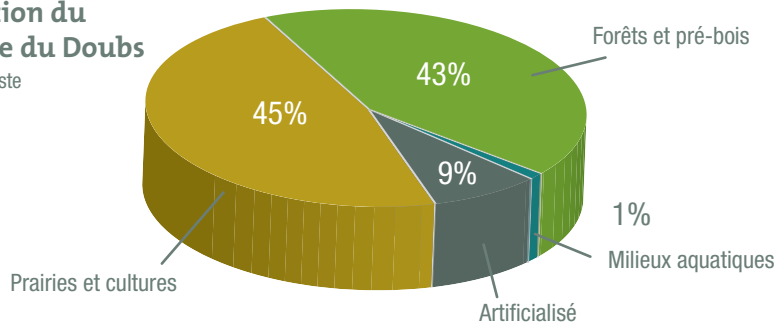
M. Daniel CASSARD
Président de l'association
des Maires ruraux du Doubs

Un département qui s'urbanise au détriment d'espaces naturels et agricoles de grande valeur

En 2008, 9% du territoire départemental artificialisé...

Occupation du territoire du Doubs

Source : Agreste



... mais une dynamique de consommation rapide des espaces agricoles et naturels

Dans le département, l'évolution de l'utilisation du sol entraîne une artificialisation de plus en plus rapide des espaces agricoles et naturels. Sur 20 ans (de 1989 à 2009) la Surface Agricole Utilisée (SAU) du Doubs a baissé de plus de 13000 hectares, soit l'équivalent de presque 15 communes moyennes du département (voir schéma page suivante). Les données disponibles semblent indiquer une tendance à l'accélération du phénomène sur la période plus récente. De plus, cette perte de surface agricole s'accompagne d'une dégradation de la qualité des espaces naturels, avec une tendance à la banalisation des paysages, la disparition de certains milieux remarquables, la simplification des écosystèmes et la fragmentation des milieux avec le développement des voiries ou des activités.

Les conséquences sont à la fois économiques (perte de potentiel de production agricole, fragilisation des exploitations, mais également augmentation des coûts de la création et de l'entretien de réseaux par les collectivités...), environnementales (perturbation ou disparition de milieux naturels, perte de biodiversité...) mais aussi en termes de qualité de vie de la population. Ces impacts négatifs justifient une action collective.

Des milieux naturels omniprésents et de grande valeur

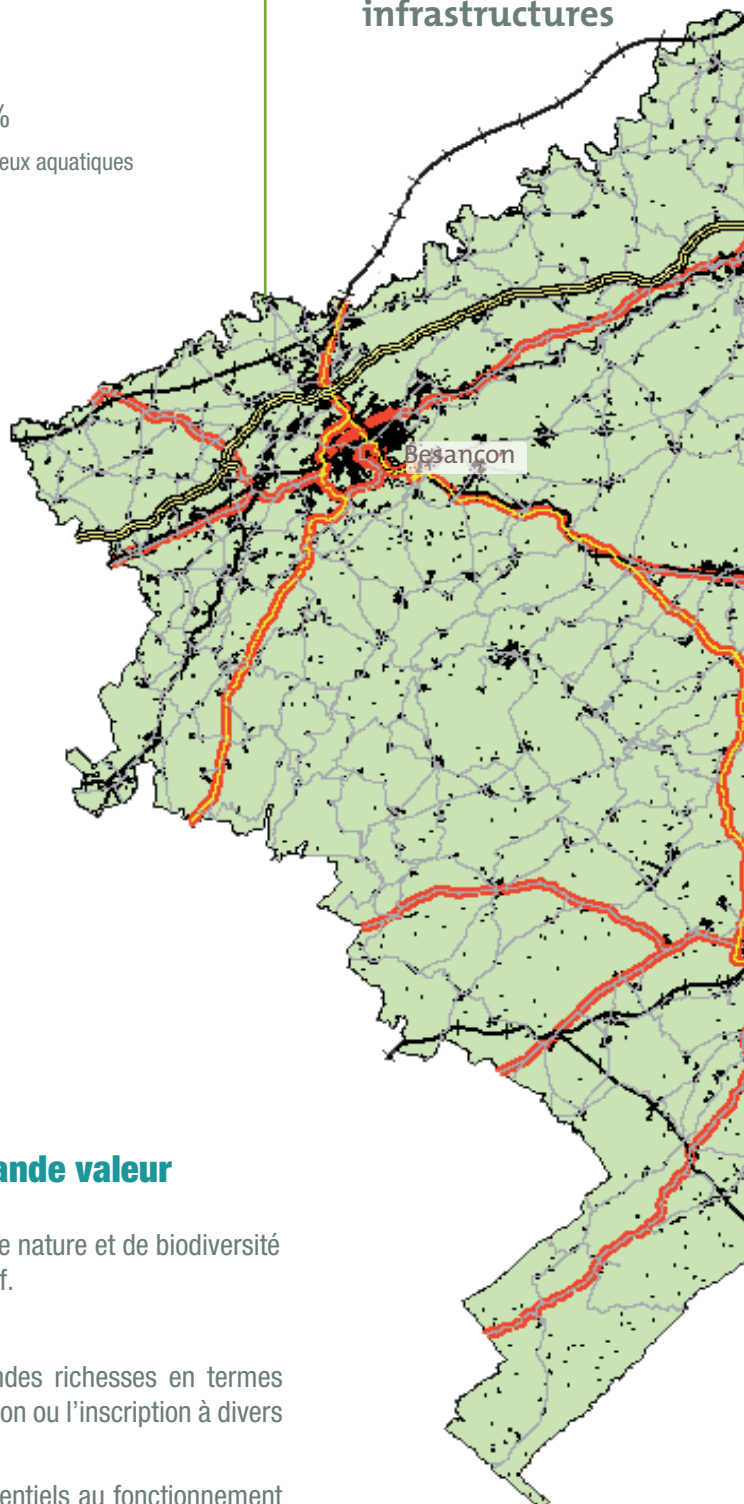
Le Doubs, comme la Franche-Comté, est caractérisé par un capital de nature et de biodiversité extrêmement riche, organisé en réseau par les cours d'eau et le relief.

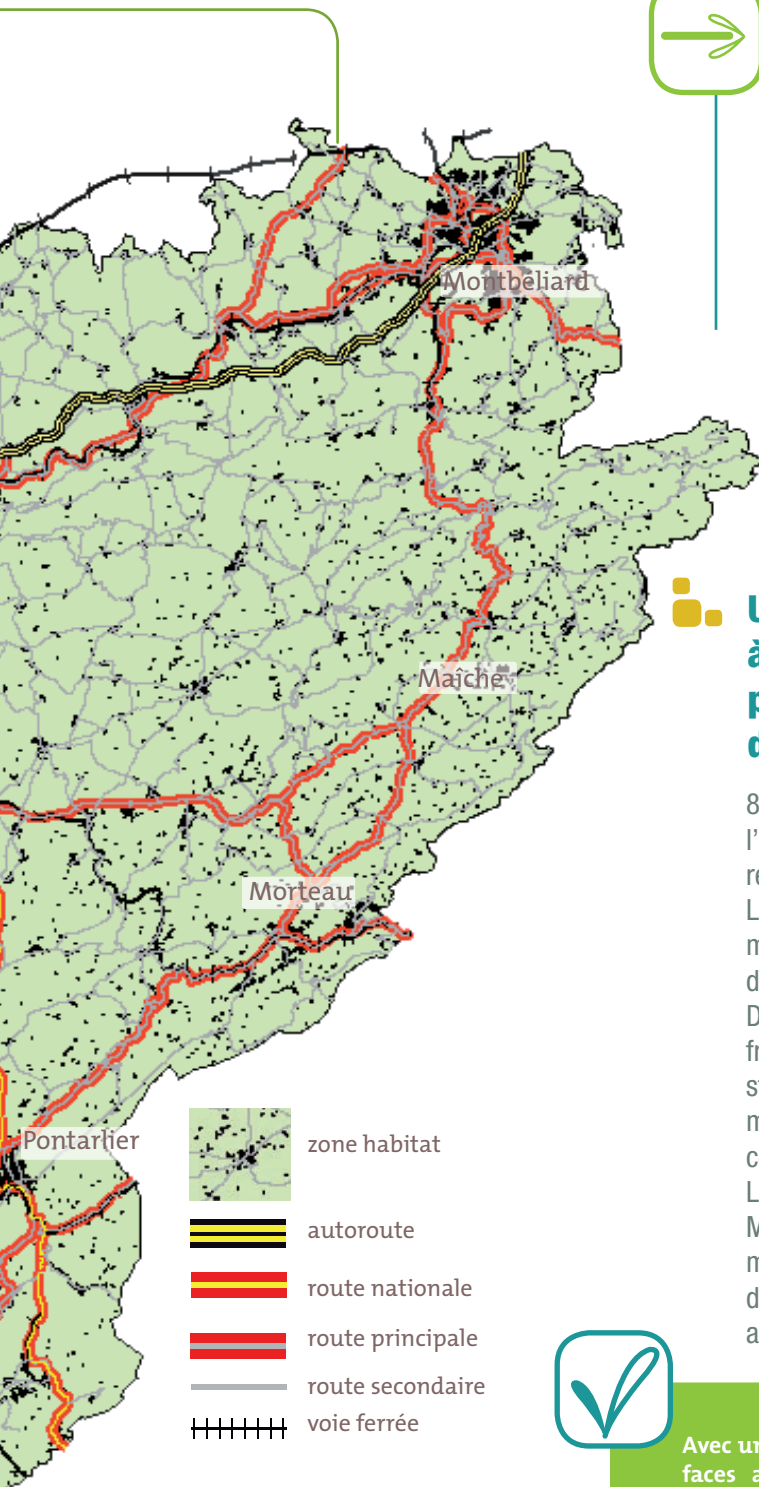
Les milieux naturels associent :

- des secteurs à forte valeur patrimoniale, recelant les plus grandes richesses en termes d'habitats et d'espèces, et consacrés par des mesures de protection ou l'inscription à divers inventaires nationaux ou européens.
- et des espaces naturels de liaison dits de «nature ordinaire», essentiels au fonctionnement et au maintien des noyaux de biodiversité.



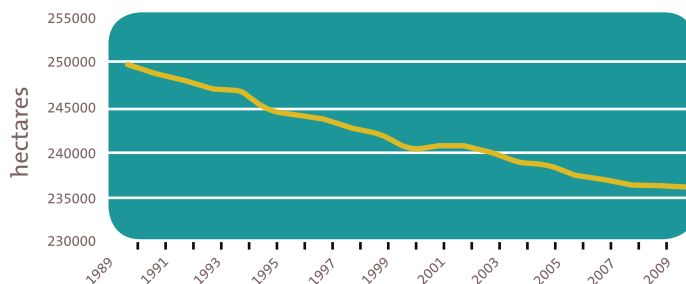
Artificialisation du département : taches urbaines et principales infrastructures





Surface agricole utilisée du département

Source : Agreste



Sur 20 ans la perte de SAU représente plus de 13 000 hectares, soit l'équivalent de presque 15 communes moyennes du département.

■ Une agriculture dynamique, de taille familiale, à dominante herbagère et tournée vers la production fromagère, et au fort potentiel de diversification

85% des 2 600 exploitations professionnelles du Doubs exercent l'élevage (race montbéliarde) pour produire le lait valorisé par les filières fromagères, dont les AOC (Comté, Morbier, Gruyère ou Mont d'Or). Le nombre d'exploitations reste important, avec un fort renouvellement et un faible agrandissement des structures, ce qui traduit le dynamisme de cette filière.

Dans les zones de plaine et basses vallées, l'absence des AOC fromagères conduit les exploitations à combiner la production laitière standard et les grandes cultures à gestion plus intensive. Ce secteur montre un réel potentiel de diversification que la profession commence à valoriser.

Les deux grands pôles urbains départementaux de Besançon et Montbéliard constituent à cet égard pour l'agriculture à la fois une menace (forte pression foncière, étalement urbain au détriment de bonnes terres agricoles) et une opportunité (débouchés pour une agriculture diversifiée, circuits courts...)



Avec une progression des surfaces artificialisées de 4,6% entre 2000 et 2006, le Doubs connaît un rythme d'artificialisation plus intense que les autres départements francs-comtois (+3,2% en moyenne) et que la France métropolitaine (+2,8%). (source : ODH25)



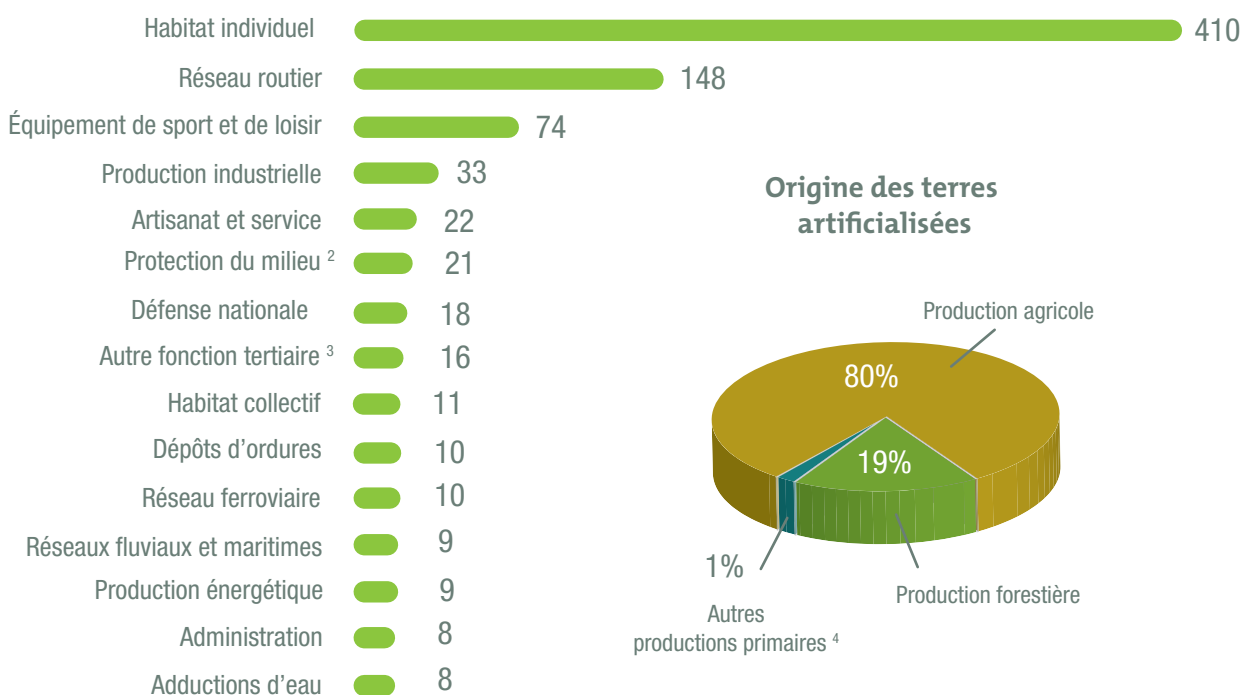
En cause : des évolutions sociétales complexes, des processus et des acteurs multiples, une responsabilité collective

Au niveau national, le facteur principal d'artificialisation identifié entre 1992 et 2004 est l'habitat individuel (voir ci-dessous). Ce constat est également valable dans le Doubs. La préférence marquée par les ménages français pour la maison individuelle (isolée ou en lotissement «pavillonnaire»), jointe à la forte diminution de la taille des ménages (dans le Doubs, le nombre de ménages a augmenté en moyenne trois fois plus vite que la population entre 1999 et 2006), expliquent cette tendance.



Trois facteurs principaux d'artificialisation : Habitat individuel, routes et équipements sportifs

Superficies artificialisées¹ entre 1992 et 2004 selon leur fonction en 2004 (milliers d'hectares) :



1. Superficies agricoles, forestières ou consacrées à une autre production primaire en 1992 et qui sont utilisées pour une activité secondaire, tertiaire ou résidentielle en 2004.

2. Contre le feu, les glissements de terrain ou les inondations.

3. Équipements sociaux, établissements d'enseignement...

4. Production minière, agricole occasionnelle et aquacole.

Source : Agreste - enquête sur l'utilisation du territoire entre 1992 et 2004

■ ■ Des causes multiples et imbriquées

Parmi les causes potentielles du phénomène de surconsommation d'espace, l'analyse conduit à identifier plus particulièrement les éléments suivants :

- Des facteurs liés aux évolutions sociétales: diminution de la taille des familles, décohabitation, évolutions des modes de vie et des besoins, notamment en matière de logement (indépendance, cadre de vie, accès aux services, coût...).
- Une prise en compte, individuelle et collective, insuffisante, notamment dans les documents d'urbanisme, de la valeur économique, sociale, environnementale, patrimoniale... des espaces naturels et agricoles, en particulier en zone périurbaine.
- Les fortes contraintes, techniques ou financières, liées à l'aménagement de l'espace: difficultés et coûts de l'urbanisation « multifonctionnelle », contraintes foncières (disponibilité, maîtrise et gestion, coût).

■ ■ Un outil essentiel : le document d'urbanisme

Les documents d'urbanisme, lorsqu'ils existent, permettent de programmer et d'encadrer le développement du territoire concerné – le plus souvent, la commune.

Ils peuvent jouer un rôle clé dans l'optimisation de la consommation d'espace, car leur élaboration, sous la responsabilité de la collectivité, permet l'association de tous les partenaires concernés à la définition d'un « projet de territoire » adapté aux besoins et enjeux locaux.

L'échelle de réflexion des projets de territoire (commune, EPCI, communauté d'agglomération, voire territoire plus large pour les SCOT) est un paramètre central pour la mise en cohérence des approches thématiques qui structurent l'aménagement de l'espace (habitat, activités, services, transport).

Une exigence collective particulière mérite d'être attachée, dans le respect des réglementations existantes et des prérogatives des acteurs concernés, à la qualité de ces documents d'urbanisme - et donc des projets de territoire dont ils sont la traduction - tant en termes de démarche que de contenu.

Le document d'urbanisme, traduction réglementaire d'un projet de territoire, permet de rationaliser et de planifier l'utilisation du sol.



Dans le Doubs, au 1^{er} janvier 2013

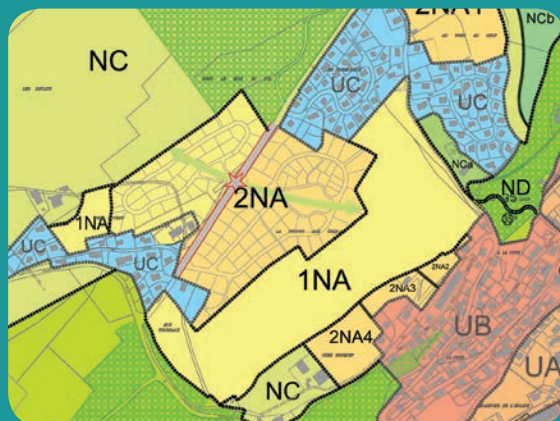
Au niveau communal :

408 communes sont dotées - ou sont en cours de préparation - d'un document d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme (227) ou Carte Communale (181). Nombre d'entre eux, anciens, vont devoir être révisés pour intégrer les évolutions liées à la loi Grenelle 2.

Les 186 autres communes, représentant 22% de la surface et 5% de la population du département, ne disposent d'aucun document planifiant le développement de leur territoire.

Au niveau supracommunal :

Les deux seuls SCOT en vigueur correspondent aux agglomérations de Besançon et Montbéliard. Suite aux lois Grenelle, la réflexion est cependant en cours, parfois de manière avancée (Pays du Doubs Central, par exemple), dans la majeure partie du département, pour initier l'élaboration de SCOT ou de PLU intercommunaux.



Du constat aux objectifs : les orientations de la Charte

Prenant en considération :

- le constat de la rapide évolution de la consommation d'espace au niveau départemental, constat désormais partagé et au centre des préoccupations liées à l'aménagement du territoire,
- les conséquences économiques, sociales, environnementales..., de plus en plus évidentes, voire mesurables, de cette évolution,
- les premiers éléments d'analyse des mécanismes en cause,

et soucieux d'apporter une contribution significative pour infléchir les tendances actuelles d'artificialisation de l'espace dans le département, les partenaires de la présente Charte identifient quatre pistes d'actions collectives :



SENSIBILISATION



Favoriser une prise de conscience collective de la valeur de l'espace par les acteurs concernés

pour développer la prise de conscience collective du problème, par l'information, la sensibilisation, en s'appuyant notamment sur un outil de type « observatoire » permettant de quantifier et de qualifier le phénomène de consommation d'espace de manière objective.



PLANIFICATION



Programmer et mettre en œuvre un aménagement du territoire harmonieux et économe en espace

pour mieux utiliser collectivement les outils et procédures existants – en particulier les documents d'urbanisme –, et encourager les pratiques innovantes afin de mettre en œuvre un aménagement des territoires répondant aux enjeux de la société, plus économe en espace et plus durable.

Ces quatre orientations, détaillées dans les pages suivantes, constituent le cœur de l'engagement collectif de la Charte.



ESPACES AGRICOLES



Prendre en compte, à chaque échelle du territoire, les rôles multiples de l'activité agricole, et préserver les espaces nécessaires à son évolution

pour renforcer de manière spécifique l'attention portée aux terres agricoles, dont la régression continue affecte gravement l'évolution d'une activité aux rôles et bénéfiques multiples pour la société.



ESPACES BÂTIS



Organiser les espaces construits, urbains et ruraux, en optimisant l'espace tout en améliorant la qualité de vie globale des habitants

pour faire évoluer et repenser notre approche et nos pratiques de développement et d'organisation du tissu bâti, avec un souci plus marqué d'optimisation de l'espace.



Sensibilisation

Favoriser une prise de conscience collective de la valeur de l'espace par les acteurs concernés.



caue 25

■ Mettre en place, valoriser et faire vivre un observatoire départemental de la consommation d'espace

La connaissance, à la fois qualitative et quantitative, du phénomène de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers n'est pas suffisamment précise pour orienter des actions correctrices. Les partenaires s'engagent à réunir, dans le cadre d'un observatoire, leurs données et compétences pour suivre finement l'évolution de ces espaces au niveau départemental.

■ Travailler à la reconnaissance et à la qualification, par tous les acteurs, de la valeur intrinsèque des espaces, en particulier naturels

Dans un département à l'image très « verte », la diminution des espaces naturels et agricoles n'est pas un phénomène facilement reconnu par tous. Pour autant, ces espaces sont indispensables à l'équilibre actuel et futur des territoires. Les partenaires s'engagent à approfondir et partager les réflexions permettant de mieux connaître et reconnaître les différentes valeurs des espaces.



Traduisant cette prise de conscience au niveau national :

- la loi portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle 2) du 12 juillet 2010 a notamment pour objectif de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques.
- la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 instaure un observatoire national de la consommation des espaces agricoles, et crée, dans chaque département, une « commission de la consommation des espaces agricoles » ayant notamment pour mission de donner un avis sur les documents d'urbanisme (SCOT et PLU de communes hors périmètres SCOT) qui conduisent à la réduction des surfaces des zones agricoles.

Renforcer les échanges et la concertation sur les thèmes liés à l'aménagement de l'espace

Le partage d'expériences constitue un moyen efficace d'améliorer la qualité des projets de territoires ou de susciter leur élaboration. Les partenaires s'engagent à promouvoir tous les types d'échanges susceptibles de créer une émulation et des progrès en matière d'aménagement de l'espace.

Développer l'information et l'accompagnement des élus

Le rôle des élus en matière d'urbanisme est primordial. Afin de progresser collectivement vers une gestion plus économe de l'espace, les partenaires s'engagent à diffuser une information adaptée aux problématiques rencontrées par les élus et à les accompagner dans leurs projets.

Informier et sensibiliser la population

La consommation des espaces naturels et agricoles est notamment liée à la demande sociétale en matière d'habitat. Pour que chaque citoyen puisse prendre conscience que l'espace n'est pas une ressource inépuisable, et que des formes d'habitat attractives et moins consommatrices d'espace existent, les partenaires s'engagent à mener des actions de sensibilisation auprès de la population, par exemple par la diffusion d'informations sur leurs sites internet respectifs, l'édition de plaquettes, ...



Une action déjà en cours dans le département :



caue 25

Des partenaires de la Charte mettent leurs équipes à la disposition des collectivités locales pour les conseiller en amont et les accompagner dans leurs projets de documents d'urbanisme, d'aménagement des espaces publics, de nouveaux quartiers.



Une piste d'action collective immédiate : l'organisation de journées territoriales pour une gestion économe de l'espace.

Pour initier la mise en œuvre de la Charte départementale, des sessions d'information et d'échange seront proposées. Elles seront ouvertes à tous et organisées par grands secteurs du département (Besançon, Montbéliard, Pontarlier). Autour de témoignages et de visites, ces rencontres seront l'occasion de présenter les grandes lignes de la Charte et d'échanger sur le thème de la consommation d'espace à partir d'exemples concrets.



caue 25



Programmer et mettre en œuvre un aménagement des territoires harmonieux et économe en espace.



caue 25

Mieux utiliser collectivement les outils de planification

Les Cartes communales et les Plans Locaux d'Urbanisme sont encore les outils de planification les plus communément utilisés dans le Département. La loi Grenelle 2 promeut la généralisation, à terme, des approches supracommunales, comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les PLU intercommunaux. Dans un premier temps limitées aux grandes agglomérations (dans le Doubs: Besançon et Montbéliard) ces approches se développent progressivement sur l'ensemble du territoire départemental. Les partenaires s'engagent à favoriser un travail collaboratif au cours de la démarche d'élaboration de ces documents pour faire émerger de véritables projets de territoires à ces différentes échelles, et en particulier à l'échelle supracommunale.

Placer au centre des démarches de planification la desserte des espaces par les différents modes de transport alternatifs à la voiture

Les lieux de vie et de travail des actifs se différencient de plus en plus, ce qui conduit à une augmentation globale du nombre de trajets intercommunaux. L'automobile reste le mode de transport privilégié. Afin d'enrayer l'encombrement du trafic routier et limiter les émissions de gaz à effets de serre, les partenaires s'engagent à travailler à une meilleure articulation entre urbanisme et transport.



La banalisation des constructions et des paysages :

- la multiplication des constructions standardisées et des secteurs de commerce et d'activité en périphérie des zones urbaines engendre une perte d'identité et de qualité des paysages. Le patrimoine architectural et paysager local, source d'attractivité de nombreuses villes et communes du département, mérite d'être mieux préservé et mis en valeur.

■ Placer au coeur des projets d'aménagement la valeur des espaces naturels et des paysages

Les espaces naturels et les paysages ne sont pas directement productifs économiquement. Ils ont néanmoins une valeur fonctionnelle et patrimoniale qu'il est important d'estimer et de prendre en compte à l'occasion de chaque projet d'aménagement. Les partenaires s'engagent à ce que les espaces naturels et les paysages soient partie intégrante de leurs projets d'aménagement.

■ Mieux utiliser la gamme des outils fonciers et de protection des espaces, dans leurs différentes vocations

La maîtrise foncière est bien souvent la clé de réussite des projets de territoire, dans le cas de l'aménagement comme de la protection des espaces. Les partenaires s'engagent à améliorer collectivement l'utilisation des outils existant en la matière.

■ Encourager et promouvoir les dynamiques rurales novatrices

Bien qu'étant un département à forte activité industrielle, le Doubs n'en est pas moins un territoire essentiellement rural, comme en témoigne l'utilisation du sol. La ruralité est cependant en pleine évolution. Les projets porteurs d'une image moderne et positive du milieu rural contribuent à la vie des petites communes. Les partenaires s'engagent à promouvoir ces démarches.



Une action déjà en cours dans le département :



Les agences d'urbanisme de Besançon et Montbéliard peuvent identifier les « dents creuses » au sein du tissu urbanisé des communes et proposer des pistes de mobilisation de ces espaces à des fins de production de logements et de locaux d'activités.



caue 25

Une piste d'action collective immédiate : des modalités renforcées d'appui à la conception de projets.

Afin d'améliorer collectivement la qualité des projets d'aménagement en visant une gestion économe de l'espace, les appuis existants actuels (cf. orientation 1) seront mieux coordonnés : dans le cadre de la charte, une équipe pluridisciplinaire sera mise en place pour apporter aux maîtres d'ouvrage de projets des conseils en amont du dépôt des dossiers aux services instructeurs.

À chaque échelle du territoire, bien prendre en compte les rôles multiples de l'activité agricole et préserver les espaces nécessaires à son évolution.



■ Consulter ou associer les représentants du monde agricole à toutes les réflexions et démarches d'aménagement de l'espace

Les enjeux liés à l'activité agricole sont souvent spécifiques et mal intégrés aux réflexions concernant l'aménagement de l'espace. L'amélioration de la prise en compte de ces enjeux passe nécessairement par une concertation plus étroite avec les représentants du monde agricole. Les partenaires s'engagent à mener cette concertation.

■ Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, conduire une analyse et un diagnostic systématiques de l'activité agricole

L'activité agricole est liée à des projets et conduites d'exploitation très spécifiques car conditionnées par le contexte économique, social et environnemental de chaque territoire. Afin d'objectiver l'enjeu agricole dans les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme, les partenaires s'engagent à réaliser un diagnostic et une analyse adaptés de l'activité agricole et à prendre en compte, sur cette base, la pérennité et la viabilité de l'agriculture sur le territoire concerné.

■ Préserver, y compris en milieu périurbain, les espaces à vocation agricole affirmée

L'exploitation du foncier est la base de l'activité agricole. Ce foncier a des potentialités économiques, environnementales ou sociales définies et non-extensibles. Pour préserver les espaces à fort potentiel agricole, les partenaires s'engagent à mettre en oeuvre les outils adaptés de protection du foncier, surtout dans les milieux périurbains, où la pression foncière est souvent la plus forte.



La CDCEA, un outil efficace pour la protection du foncier agricole :

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles du département du Doubs a été mise en place en novembre 2011. Elle se réunit mensuellement depuis cette date pour formuler un avis sur certaines demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme) ou sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration. Cette commission se révèle être un espace de dialogue et d'échanges extrêmement constructifs entre les partenaires concernés (collectivités, Etat, profession agricole, propriétaires fonciers, notaires, associations de protection de l'environnement) sur la prise en compte de l'objectif de préservation des terres agricoles dans l'aménagement du territoire.

Favoriser les échanges et interactions entre l'agriculture et les autres utilisations de l'espace, renforcer le dialogue entre les agriculteurs et les autres habitants du territoire, encourager le développement d'une agriculture de proximité

Les évolutions de la société font qu'au delà de la production de base, les agriculteurs sont attendus pour faire (re) découvrir ce que l'activité agricole apporte au territoire en termes de lien social et de proximité d'approvisionnement. Aussi les partenaires s'engagent à favoriser, dans l'aménagement du territoire, l'identification de lieux ou d'activités (par exemple les projets d'approvisionnement locaux) facilitant les échanges et le dialogue entre habitants et agriculteurs.



Deux actions déjà en cours dans le département...

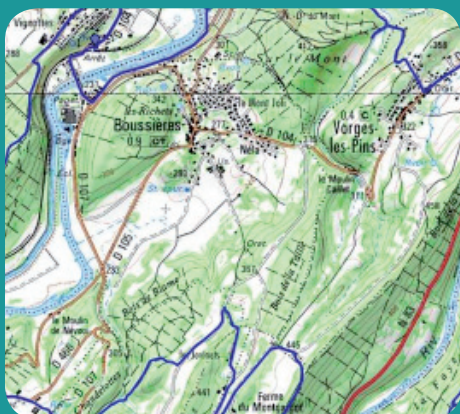
- De nombreux partenaires sont mobilisés pour valoriser l'agriculture au sein du territoire de l'agglomération bisontine dans le cadre de la Charte de l'agriculture, qui poursuit quatre objectifs : maintenir une activité agricole dynamique, favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville, développer les liens entre ville et campagne, favoriser la création d'activités et de moyens de production durables.
- Un « atlas départemental de la valeur des terres agricoles » est en cours de finalisation par l'Université de Franche-Comté, à l'initiative de la Direction départementale des territoires, et en lien avec les partenaires concernés. Visant à donner une appréciation synthétique de la valeur des espaces agricoles sur la base de critères agronomiques, économiques et environnementaux, cet atlas constituera un outil précieux au service d'une meilleure préservation de ces espaces.



Chambre d'agriculture du Doubs

Au sein de l'observatoire de la consommation de l'espace, mettre en place un outil spécifique de suivi et d'analyse de l'évolution du foncier agricole

Le foncier agricole étant par nature défini et limité aussi bien en volume qu'en qualité, les partenaires s'engagent à suivre spécifiquement l'évolution de la destination de ce foncier au sein de l'observatoire départemental.



Une piste d'action collective immédiate : la mise en place d'un « centre de ressources foncières ».

Ce centre a pour objectif de centraliser et cartographier les besoins fonciers (projets agricoles ou de collectivités), recenser les ventes de parcelles agricoles en amont, les cessations d'activités agricoles et les mouvements de foncier prévisibles...

Il permettra le partage de toutes ces informations entre les partenaires pour faciliter l'installation agricole et la résolution de problèmes fonciers

Organiser les espaces construits, urbains et ruraux, en optimisant l'espace tout en améliorant la qualité de vie globale des habitants.



Améliorer le renouvellement du tissu urbanisé et réinsérer les logements vacants dans l'offre globale

Il est souvent plus compliqué de construire des logements en rénovant d'anciens bâtiments qu'en urbanisant des espaces vierges. Pour diminuer les besoins d'espaces nouveaux, les partenaires s'engagent à favoriser la valorisation du patrimoine ancien et la réhabilitation des friches urbaines.

Proposer et développer des formes urbaines à la fois plus économes en espace et plus attractives

La demande sociétale en matière de logement est aujourd'hui essentiellement tournée vers un habitat individuel consommateur d'espace. Pour que les formes d'habitat innovantes et plus économes en espace attirent un public de plus en plus large, les partenaires s'engagent à promouvoir des formes urbaines nouvelles et attractives.

Structurer l'organisation des espaces urbains autour des transports collectifs et des modes doux

La construction de nouvelles zones urbanisées en périphérie des villes ou des centres-bourgs induit souvent un accroissement des flux automobiles vers les secteurs de services. Pour atténuer ce phénomène et améliorer le cadre de vie des habitants, les partenaires s'engagent à articuler l'aménagement des espaces urbains avec les possibilités de desserte par les modes de transport doux ou collectifs.



"Le mot de l'architecte" :

« Un cadre urbain réfléchi nécessite un travail de composition urbaine et de conception des espaces publics comme des lieux d'attractivité et de rencontre. La qualité des espaces publics est à ce prix »

« L'expérience montre que l'intimité des habitants peut être assurée sur des parcelles de taille modeste »

■ Développer la multifonctionnalité des espaces urbanisés au service de la qualité de vie des habitants

La proximité des résidences aux commerces, aux lieux de culture et de loisirs, ou aux espaces publics facilite l'accès de la population aux services et accroît la convivialité des lieux de vie. Les partenaires s'engagent à contribuer à la mixité fonctionnelle des espaces urbanisés.



Une action déjà en cours dans le département :

■ Reconnaître et favoriser la présence de la nature dans les espaces urbanisés

Un cadre de vie dénué de tout élément naturel semble inhumain. La nature, même si elle est fragile dans les lieux les plus urbanisés, est vitale et nécessaire à l'épanouissement social. C'est pourquoi les partenaires s'engagent à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville tout en tenant compte de son environnement et de la biodiversité.



caue 25

L'agglomération de Montbéliard (PMA) porte un projet d'éco-agglomération. En partenariat avec l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM), un travail fin a été mené sur l'articulation entre les transports et la densification des espaces, aux différentes échelles territoriales (cœur d'agglomération, bourgs, villages). L'espace naturel et rural n'est pas envisagé comme une annexe ou un moyen de valoriser l'espace urbain, mais bien comme un lieu de vie à part entière.

■ Promouvoir des formes d'habitat diversifiées, en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti

Le cloisonnement des secteurs résidentiels (social et privatif) freine la mixité sociale et culturelle ; l'homogénéité des formes d'habitat engendre une banalisation des paysages urbains. Pour apporter des solutions attractives et adaptées aux attentes de chacun, les partenaires s'engagent à favoriser la diversification de l'offre des parcs de logements, tant au niveau de leur forme, taille, coût que du mode d'habitat. Les modes d'éco-habitat participatif fondés sur la mutualisation et permettant d'envisager une meilleure qualité du bâti, un moindre impact sur l'environnement et la réduction des coûts seront, par exemple, encouragés.



Relayer au niveau du département la démarche nationale sur les éco-quartiers.



Afin d'encourager la création d'écoquartiers, le Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) a mis en place un processus de labellisation qui vise à assurer une reconnaissance aux collectivités ayant entamé des démarches exemplaires d'aménagement durable, et à attirer l'attention sur les plus vertueuses d'entre elles par l'octroi d'une distinction spécifique.

Pour promouvoir localement une nouvelle façon de construire et d'aménager, les signataires soutiendront les porteurs de projets dans leur participation à cette démarche.

Des orientations aux actions : la charte, un processus dynamique

■ Des actions concrètes

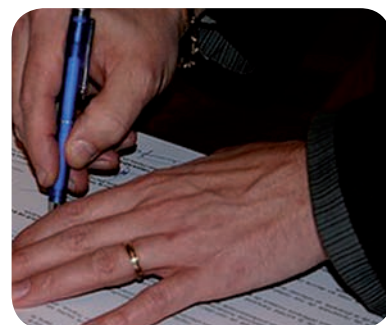
L'observatoire de la consommation d'espace, à la fois action et outil central de la charte

- répond à un objectif pédagogique.
- apporte un suivi de l'évolution de la consommation d'espace.
- permet de qualifier la valeur des espaces consommés.
- conduit à une meilleure compréhension du phénomène observé.



Des actions collectives dès la signature de la charte

- la mise en place de modalités renforcées d'appui à la conception des projets locaux.
- l'organisation de « journées territoriales » pour une gestion économe de l'espace.
- le relais auprès des collectivités de la démarche nationale « éco-quartiers ».



Un programme d'actions à construire

- ciblé grâce aux données de l'observatoire départemental de la consommation d'espace.
- sur proposition du groupe technique, validé par le comité de pilotage.



■ Une organisation

Un Comité de Pilotage : créé pour porter l'initiative charte, il reste l'élément moteur de sa mise en œuvre.

Il impulse, oriente, évalue.

Il rassemble les premiers signataires de la charte, à savoir l'Etat, le Conseil général, les deux associations de maires, et la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort.

Ce comité se réunit au minimum 3 fois par an.

Un ou des groupe(s) de travail techniques : composés de professionnels et personnes qualifiées en matière d'environnement, d'urbanisme et d'agriculture, selon les thématiques traitées, ces groupes sont chargés de répondre aux sollicitations du Comité de Pilotage, et en particulier de proposer le programme d'actions et d'en assurer la coordination et le suivi opérationnels.

D'ores et déjà, des collectivités, des intercommunalités et des partenaires s'engagent...

La charte pour une gestion économe de l'espace dans le département du Doubs a été réalisée dans le cadre d'un travail collectif et partenarial qui, au-delà des signataires, a mobilisé les partenaires ci-dessous. L'engagement porté par la charte est commun à tous ces partenaires.

Désormais, grâce à l'investissement de chacun d'eux, les principes de la charte sont mis en œuvre à tous les niveaux, sur l'ensemble du territoire départemental.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	
Syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SCoT)	
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM)	
Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AUDAB)	
Agence foncière du Doubs (AFD)	
Établissement public foncier du Doubs (EPF)	
SAFER de Franche-Comté	
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Doubs (CAUE)	
Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)	
Conseil régional de l'Ordre des géomètres	
Ordre des Architectes - Franche-Comté	
Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL)	
Université de Franche-Comté.	



Charte

pour une
gestion économe de l'espace
dans le département du Doubs



Contacts et informations :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU DOUBS (DDT)

Mission connaissance, animation territoriale
et planification

03 81 65 69 76

ddt-mcatp@doubs.gouv.fr

www.doubs.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS

Direction du développement
et de l'appui aux territoires

03 81 25 81 42

info@doubs.fr

www.doubs.fr



PRÉFET DU DOUBS

